

Comité Régional
TIR À L'ARC
GRAND EST



Cahier des charges des Championnats Régionaux TAEn

Commission Sportive

Edition du 23/11/2022

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	3
Attribution	3
Le mandat.....	4
Inscriptions	5
Les arbitres.....	5
Le délégué technique du CRTA du Grand Est.....	5
Presse.....	6
Fléchage	6
La répartition par cible	6
Déroulement du championnat.....	6
Gestion lanseo	6
Résultats	7
Accès au terrain	7
Divers.....	8
Buvette/Restauration	8
Participation du CRTA du Grand Est.....	8
Sanctions	9
Annexes.....	10

Introduction

Le Championnat Régional TAEn est la compétition la plus élevée avant les championnats de France. La qualification à cette compétition représente un investissement sportif important pour l'archer compétiteur. Celui-ci est en droit d'attendre du CRTA du Grand Est et du club organisateur une qualité d'organisation au moins égale à l'investissement sportif.

Ce championnat est également l'occasion, pour le club organisateur, de montrer ses compétences quant à la mise en place d'une compétition sportive valorisante tout en respectant un schéma d'organisation rigoureux. Pour veiller à cette réussite et assister du mieux possible l'organisateur, une collaboration tripartite doit être instaurée entre le club organisateur, le responsable de la commission sportive et l'arbitre responsable de la compétition.

Enfin, pour arriver à cette réussite, certaines conditions sont indispensables :

- Le respect du/des règlement(s) et du déroulement de la compétition
- Le respect du présent cahier des charges.

Après avoir pris connaissance de ce document, l'organisateur choisi par le CRTA du Grand Est s'engage à respecter la totalité des obligations de ce cahier des charges sous peine de sanctions établies au cas par cas par le CRTA du Grand Est.

Attribution

L'attribution des Championnats Régionaux sera entérinée lors du Comité Directeur du CRTA du Grand Est validant le calendrier de la saison future.

Un calendrier provisoire des championnats régionaux sera communiqué avant chaque début de saison.

Le Championnat Régional TAEn se déroulera le **dernier WEEKEND de Juin** sauf avis contraire du CRTA Grand Est ou problème de réservation de terrain. Il aura lieu le dimanche.

Le calendrier suivant permet de connaître dans quel secteur se dérouleront les différents championnats :

Saison	Salle Adultes	Salle Jeunes	TAEI	TAEN	Campagne	3D	Nature	Beursault
2022/2023								Tous les jardins d'arc participants
2023/2024								Tous les jardins d'arc participants
2024/2025								Tous les jardins d'arc participants
2025/2026								Tous les jardins d'arc participants
2026/2027								Tous les jardins d'arc participants
2027/2028								Tous les jardins d'arc participants

À noter, le responsable du calendrier ne validera aucun autre concours de la même discipline le jour d'un Championnat Régional.

Les candidatures de demande d'organisation d'un Championnat Régional devra se faire via le formulaire google mis en ligne. La commission sportive fera suivre tableau excel crée :

- Au responsable de la commission calendrier
- En copie pour info au Président du Département

Le CRTA du Grand-Est est seul juge de la recevabilité de la candidature reçue. Les principaux critères d'attribution sont :

- La qualité des organisations antérieures
- L'implication du club dans la politique sportive du CRTA du Grand Est
- Le respect des règles édictées par la FFTA

Une fois l'attribution validée, le CRTA inscrira le concours sur l'extranet fédéral à la date définie.

Le mandat

Ce dernier doit être validé par le responsable de la commission sportive avant d'être diffusé.

La diffusion du mandat est à la charge du club organisateur au minimum 6 semaines avant la compétition.

Le mandat doit être envoyé par mail :

- Au responsable du site internet du CRTA du Grand Est

- Au responsable de la commission sportive
- À l'arbitre responsable
- Au président du CRTA du Grand Est
- Aux clubs du CRTA du Grand Est
- Au président de son Département (pour info)

Le CRTA du Grand Est se charge de mettre en ligne sur son site Internet le mandat.

Inscriptions

Les pré-inscriptions sont obligatoires pour tout archer souhaitant participer à un Championnat Régional via Hello Asso . Elles sont gérées par le CRTA du Grand Est directement sur le site Internet. Les sommes récoltées pour les billets seront intégralement reversées au club organisateur.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédant la compétition. Les archers qui se seront inscrits après cette date ne pourront pas participer à la compétition.

Aucun sur-classement « temporaire » ne sera autorisé en individuel sur les championnats régionaux.

Les arbitres

Parmi les arbitres inscrits sur le championnat, le PCRA en désigne un comme étant l'arbitre responsable de la compétition. Ce dernier est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs, de l'ordre des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

Le jour de la compétition, le repas du midi est à la charge de l'organisateur pour chaque arbitre.

Pour chaque championnat, un nombre d'arbitres minimum devra être prévu en fonction du nombre de participants et de la discipline. Celui-ci devra être validé par le Bureau.

Le délégué technique du CRTA du Grand Est

Le délégué technique sera un membre du CRTA du Grand Est. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges et d'apporter son expertise. Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique.

Les frais de restauration sont à la charge du club organisateur et les coûts inhérents au déplacement du délégué technique sont à la charge du CRTA du Grand Est.

En l'absence de délégué technique, c'est le président du club organisateur et l'arbitre responsable qui prennent toutes les décisions utiles d'un commun accord.

Presse

L'organisateur prévient la presse écrite et audio locale afin de garantir la couverture médiatique de la compétition et de notre sport. Il doit communiquer les résultats le soir même. La commission communication assure la diffusion de l'information auprès de la presse écrite, audio et télévisuelle de la région Grand Est concernant les Championnats Régionaux.

Les souhaits des reporters doivent être validés par l'arbitre responsable avant d'accéder au pas de tir.

Fléchage

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, un fléchage suffisant et adéquat doit être installé à partir d'une zone facilement accessible.

Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

Communiquer également les coordonnées GPS de la compétition sur le mandat.

La répartition par cible

L'organisateur doit disposer d'au moins 32 cibles.

Il est demandé de répartir les archers sur les cibles en respectant le classement du CRTA du Grand Est par catégorie et type d'arme pour avoir une meilleure visibilité pour les spectateurs, les journalistes et les archers mais aussi pour permettre aux archers d'une même cible de se retrouver avec des concurrents d'un niveau proche du leur et ainsi augmenter la compétitivité. Veiller cependant à ne pas mettre plus de 2 archers du même club par cible.

Déroulement du championnat

Le Championnat devra commencer au plus tard à 14h00.

Le club organisateur se chargera du plan de cible pour les qualifications ou le gestionnaire lanséo et de compléter le plan de cible pour les phases finales.

L'organisateur devra, au minimum, afficher le classement intermédiaire et final des tirs de qualification.

Gestion lanséo

Le CRTA a passé une convention avec le CD54 pour le suivi des Championnats Régionaux Salle et TAEi et TAE n via lanséo. Le CD54 met à disposition son matériel et son équipe pour la

gestion des inscriptions en amont ainsi que le plan de cible et l'édition des feuilles de marques et les feuilles de duels individuels. La compétition sera gérée via les tablettes et les résultats se feront en direct live via le site lanseo et sur une télé grand écran. Le club organisateur mettra à disposition du CD54 un nombre suffisant de bénévoles qui auront accès au terrain pour les éventuels soucis que pourraient rencontrer les compétiteurs avec les tablettes.

Résultats

Pour le jour de la compétition, l'organisateur doit prévoir :

- Un podium pour la remise des résultats. Un 2^e podium serait un plus afin de récompenser les archers femmes et hommes de même catégorie en même temps
- Une sonorisation et au moins un micro

La proclamation des résultats 30 minutes maximum après la fin des finales individuelles

L'utilisation du logiciel mis en place par la FFTA ou lanséo.

L'archivage des feuilles de marques de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record, ou de réclamation.

Le fichier des résultats sous forme « TXT » doit être intégré à la base fédérale selon le règlement de la FFTA.

Le fichier des résultats sous forme « PDF » doit être envoyé au responsable de la commission communication, sous 48 heures, pour une publication en ligne de ces résultats sur le site Internet.

Accès au terrain

Afin d'éviter une présence accrue de personnes n'ayant rien à voir avec le déroulement de la compétition au-delà de la ligne des coachs, une accréditation sera remise lors du passage au greffe, valable pour un accompagnateur pour quatre archers qu'il soit entraîneur ou non de club. En cas de contrôle par un arbitre ou par le responsable technique du non-port de l'accréditation dans la zone de coach, cela pourrait entraîner la disqualification de tous les archers du club concerné.

Le CRTA s'engage à préparer en amont le nombre nécessaire d'accréditations pour les clubs concernés ainsi que pour les personnes autorisées à l'accès au pas de tir hors arbitres et staff de l'organisation.

Divers

Le greffe est géré par le club organisateur. Le CRTA fournira la liste des archers sélectionnés pour le championnat pour le passage au greffe ainsi que la distribution des accréditations pour l'accès au terrain aux coachs.

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

L'arbitre responsable désigne le président du jury d'appel et composera sur place ce dernier. Il est demandé également au club organisateur d'afficher la signalétique du CRTA du Grand Est ainsi que de ses partenaires.

Des locaux (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et les arbitres.

Buvette/Restauration

A la charge du club organisateur. Celui-ci doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie.

Voir manuel de l'arbitre Chapitre D4, encadré en bas de page dans les règlements généraux.

Le pot de l'amitié est à la charge du club organisateur en respect des consignes fédérales.

Le CRTA décline toute responsabilité quant aux conséquences induites par la mise à disposition d'alcool dans le cadre du championnat régional. Les organisateurs doivent être conscients que les participants ont parfois un long trajet de retour à effectuer en voiture.

L'organisateur préparera un repas pour le délégué technique ainsi que pour les membres de l'équipe lanseo, la facture des repas et consommations (dans la limite du raisonnable) sera à envoyer au CRTA pour remboursement.

Participation du CRTA du Grand Est

Aide à l'organisation pour un Championnat Régional

Inscription au calendrier de la FFTA à la charge du CRTA du Grand Est pour les organisateurs d'un Championnat Régional.

Frais d'arbitrage à la charge du CRTA du Grand Est pour les organisateurs d'un Championnat Régional.

Le CRTA du Grand Est se charge de fournir, pour tous les Championnats Régionaux Salle les médailles aux trois premiers de chaque catégorie en individuel.

Au moins un membre du CRTA du Grand Est sera présent à chaque championnat. Les divers élus présents (membres du CoDir CRTA du Grand Est également) auront à charge la remise des récompenses. Le protocole étant à la charge du délégué technique ou du président du CRTA si présent.

Sanctions

Le CRTA du Grand Est se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au présent cahier des charges.

Le CRTA du Grand Est se charge de prendre des sanctions vers les archers en cas de manquement au Règlement ou au mandat.

Annexes

	Club organisateur	CRTA du Grand Est
Envoyer la demande d'organisation d'un championnat régional. (Annexe 1)	X	
Validation de l'attribution du championnat.		X
Inscription au calendrier	X	
Réalisation du mandat, selon mandat type fourni par le CRTA Grand Est (Validation du mandat (J-6 semaines))	X	
Diffusion du mandat (J-6 semaines), mandat type en annexe 7	X	
Gestion des inscriptions hors Championnat Régional Salle	X	
Gestion des inscriptions pour le Championnat Régional Salle		X
Liste des arbitres		PCRA
Plan de cibles	X	
Plan de cibles pour les phases finales du Championnat Régional en Salle	X	X
Matériel nécessaire à la compétition (ciblerie, marquage, tonnelles, sonorisation...)	X	
Greffe	X	
Feuilles de marques (également pour les phases finales)	X	
Repas des arbitres	X	
Désigner un délégué technique		X
Gestion des scoreurs pour les phases finales (à partir du 1 ^{er} tour des phases finales)	X	
Mise à disposition d'un moyen d'affichage pour les scores (ex. tableaux, panneaux, table dressée...)	X	
Gestion des scores et classement (intermédiaire, final, match...)	X	
Disposer d'une sonorisation et d'un micro	X	
Disposer d'un podium, voire deux podiums	X	
Archivage des feuilles de marque (durée = 1 an)	X	
Envoi des résultats à la FFTA	Ianseo	
Envoi des résultats au Président de la Commission Communication (< 48 heures)		
Envoi des résultats à la presse locale (J)	X	
Envoi dans la journée des photos de la compétition à la Commission Communication	X	
Diffusion de l'information auprès de la presse au niveau Régional (Grand Est)		Com-Communication
Installation d'un fléchage jusqu'au lieu de la compétition (< 2 heures)	X	
Buvette	X	
Pot de l'amitié (sans alcool)	X	
Changement des blasons	X	
Désignation du Président du jury d'appel et des membres du jury		Arbitre Responsable
Achat des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie (T-shirts, trophées, médailles...)		X